

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

31 mai 2023

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR FAIRE VOTRE DÉCLARATION SOCIALE ET FISCALE UNIFIÉE !

Travailleur Indépendant ? Praticien Auxiliaire Médical Conventionné ?
Comment faire pour déclarer mes revenus 2022 ?

Afin de simplifier les formalités déclaratives, la Déclaration Sociale des Indépendants (DSI) des Travailleurs Indépendants, ainsi que la Déclaration Sociale des Praticiens Auxiliaires Médicaux Conventionnés (DSPAM-C) disparaissent !

Elles sont remplacées par la Déclaration Sociale et Fiscale Unifiée, qui est à fournir directement à l'administration fiscale, sur le site www.impots.gouv.fr

Simplifiée, tous les Artisans, Commerçants, Professions Libérales au régime réel, et Praticiens Auxiliaires Médicaux Conventionnés devront faire une seule et unique déclaration de revenus, sur le site www.impots.gouv.fr. La campagne de déclaration des revenus a démarré le 13/04/2023, et s'étend jusqu'au 08/06/2023 pour La Réunion.

Le volet social 2042 leur permettra de compléter les rubriques correspondant à leurs revenus professionnels, et ainsi une fois la déclaration validée, cette dernière sera transmise automatiquement à l'URSSAF CGSS Réunion pour le calcul de leurs cotisations sociales personnelles obligatoires.

Des questions sur le remplissage ?
L'assistance téléphonique est ouverte : 0 809 401 401.

Retrouvez ces informations en vidéo sur notre chaîne YouTube :
<https://www.youtube.com/watch?v=XAt77JKfmE8>



PRÉSENTATION

LA CGSS REUNION

Organisme central de protection sociale à la Réunion, elle a en charge :

- L'Assurance Maladie qui délivre les prestations maladie, maternité, invalidité, décès
- L'Assurance Retraite qui informe et conseille les assurés sur la gestion de carrières et le passage à la retraite
- Le Recouvrement qui assure la collecte des cotisations et des contributions sociales
- L'Action Sanitaire et Sociale qui accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé ou une perte d'autonomie
- La Protection sociale agricole qui couvre la population salariée et non-salariée agricole
- La Prévention des Risques Professionnels qui allie de manière indissociable le conseil, la formation, le contrôle sur les risques professionnels en entreprise.

Conseiller, accompagner, recouvrer, payer avec justesse à la bonne personne.

Quelques repères chiffrés

CGSS

919 392 assurés

87 818 cotisants

1 082 créations d'entreprises dont

72 % de travailleurs indépendants

116 804 retraités

(Extrait chiffres clés 2022 de la CGSS)

CONTACT PRESSE :

CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re